

Fiche de présentation d'indicateur « prix indexé du porcelet à 25kg »

1) Présentation de l'indicateur

Interprofession/filière : INAPORC/filière porcine

Production agricole concernée : porcelet 25kg

Indicateur retenu : Prix indexé du porcelet 25kg

Fréquence de calcul et de publication : L'indicateur de prix indexé du porcelet est publié mensuellement par Inaporc en indice, depuis février 2022, avec un décalage de 2 mois. Cette publication via le tableau de bord recensant l'ensemble des indicateurs de la filière porcine est en accès libre sur le site INAPORC : <https://www.leporc.com/inaporc/indicateurs-filiere-porcine>. INAPORC assure en parallèle une diffusion mensuelle du tableau de bord à ses adhérents et aux opérateurs de la filière, ainsi qu'une transmission au besoin sur demande. Actuellement (mars 2026), la base 100 est celle du mois de janvier 2019.

Le prix indexé du porcelet est calculé hebdomadairement par l'Ifip et est également diffusé sur le site web [Place des Marchés](#).

Modalités de mise en œuvre dans le cadre d'Egalim :

Cet indicateur est utilisé dans le cadre de démarches contractuelles entre éleveurs Naisseur Post-Sevrage et Engraisseurs, par l'intermédiaire ou non des Organisations de Producteurs. Il détermine le prix de vente des porcelets à 25kg et est antérieur à la loi EGAlim.

Entité chargée de son élaboration : IFIP

Lien internet « primaire » de publication :

Sur le site de l'Interprofession : <https://www.leporc.com/inaporc/indicateurs-filiere-porcine>

Numéro 86, mars 2026 :

https://www.leporc.com/assets/2026.03-tb_n86-indicateurs-inaporc-egalim.pdf

2) Source des données

Les sources de données principales sont les bases de données GTTT (Gestion Technique des Troupeaux de Truies), GTE (Gestion Technico Economique) et GTE-TB, centralisées à l'IFIP, et générées en partenariat avec les éleveurs, les organisations de producteurs et les organismes de conseil comme les chambres d'agriculture. L'échantillon GTE-TB est une partie de l'échantillon GTE pour laquelle l'ensemble des données économiques de l'atelier porc sont disponibles. En GTE simple, les seuls postes de charges enregistrés sont l'achat d'animaux et d'aliments et les frais de reproduction. L'échantillon GTE-TB étant restreint, les données des centres de gestion de CERFrance Bretagne sont utilisées de manière complémentaire pour mieux évaluer les charges de structure des ateliers porcins.

Exploitation ou atelier :

Les données GTE sont celles d'ateliers Naisseur-Engraisseurs, excluant les productions biologiques et Label Rouge. Ces données sont spécifiques à l'atelier porc des exploitations enquêtées. Les produits et charges sont identifiés par les factures spécifiques à l'atelier porc.

Les données GTTT sont issues des élevages de France Métropolitaine, excluant les productions biologiques et Label Rouge.

Les données de CERFrance Bretagne concernent des ateliers porc d'exploitations spécialisées Naisseur-Engraisseurs. Des clés de répartition sont adoptées par les comptables spécialistes de CERFrance pour répartir les charges de structure communes à divers ateliers des exploitations.

Données individuelles ou moyenne :

Les données provenant de la GTE nécessaires à la construction de l'indicateur sont issues de données individuelles d'exploitation, agrégées et pondérées par la taille des élevages de l'échantillon, c'est-à-dire par les kilogrammes de carcasse produits par élevage.

Les performances moyennes sont considérées.

En GTTT, la pondération se fait sur le nombre de truies présentes sur l'exploitation.

Cas-type ou cas concret :

Les données d'élevage servant à la construction de l'indicateur sont issues de cas concrets.

Taille échantillon (absolue et relative à la production) :

1 249 élevages sont inclus dans l'échantillon de GTTT en 2024, pour une moyenne pondérée de 540 truies présentes par élevage.

L'échantillon GTE représente 38% des élevages professionnels Naisseur-Engraisseurs français (qui produisent plus de 300 porcs par an) en 2024 et 20% des élevages toutes orientations. Les élevages naisseurs-engraisseurs en GTE-TB ne représentent en revanche que 3% des exploitations NE.

Tableau 1 : Caractéristiques de l'échantillon GTE et GTE-TB des naisseurs engraisseurs en 2024

	Nombre d'élevages en GTE	Part des élevages professionnels français représentée (NE/total)	Part des porcs produits par rapport à la production française hors DOM -TOM
GTE	1 062	38%/20%	51%
Total GTE-TB	79	3%/2%	5%

Les données de CERFrance Bretagne rassemblent celles de 541 exploitations en 2024.

Périmètre géographique couvert : Les données issues de la GTE et de la GTTT rassemblent les données des éleveurs de porc de France Métropolitaine. Les données du CERFrance Bretagne sont issues d'élevages bretons.

3) Méthode de calcul

Il n'existe pas de prix public représentatif pour le marché des porcelets de 25 kg. L'Ifip calcule en effet chaque semaine un prix indexé des porcelets, qui répartit équitablement (au prorata des charges de structure) le résultat du cycle naisseur-engraisseur entre les naisseurs post-sevreurs et les engraisseurs. La distinction principale avec l'indicateur de coût de revient est que toutes les charges doivent être réparties par stade physiologique entre naissage et engraissement.

3.1 Pour les coûts de production, prix de revient, part « fixe » des valeurs indicées

Modalités de répartition des charges fixes de l'exploitation :

Les amortissements et frais financiers sont détaillés plus bas. Les charges diverses sont évaluées à partir des données de GTE-TB et de CERFRANCE Bretagne. Elles sont mises à jour annuellement au cours de l'été.

La donnée temps de travail par truie présente est issue de la GTE-TB.

La répartition des postes de charges diverses et du temps de travail selon les postes est faite à partir d'enquêtes et d'études publiées par les Chambres d'Agricultures. Le coût de transport des porcelets vers l'engraissement est affecté à l'engraissement.

Modalités de répartition des charges supplétives :

Niveau de rémunération retenu pour la main d'œuvre non salariée :

L'ensemble de la main d'œuvre (salariée et non salariée) est rémunéré à hauteur de 2 SMIC brut (incluant les charges sociales), à partir des informations de temps de travail par truie présentes en GTE-TB.

Rémunération du capital : cf plus bas. Le remboursement du capital est égal aux amortissements.

Amortissement technique ou comptable :

Chaque année, les amortissements techniques sont évalués comme étant égaux à $1/20^{\text{ème}}$ du coût de remplacement à neuf du gros œuvre et $1/10^{\text{ème}}$ du coût de remplacement des équipements.

Les prix de bâtiments sont estimés par l'IFIP par enquête et actualisés annuellement avec les coûts de construction de l'INSEE.

On calcule des annuités constantes sur une période de 20 ans pour le gros œuvre et 10 ans pour les équipements en appliquant le taux d'intérêt à long terme égal à la moyenne olympique du TEC10 à laquelle s'ajoute une marge bancaire de 0,4 point pour les emprunts, et le taux du livret A pour l'autofinancement.

Le remboursement du capital est égal aux amortissements et le restant des annuités constitue les frais financiers à long terme. Les frais financiers à court terme sont évalués d'après une estimation de l'actif circulant rémunéré au taux d'intérêt du livret A pour l'autofinancement et au taux de l'euribor 12 mois avec marge bancaire de 1,8 point pour le montant financé par l'ouverture de crédit. L'actif circulant est égal à la valeur des reproducteurs immobilisés auquel s'ajoutent 50% des charges opérationnelles (aliment, reproduction, divers) d'un cycle de production de 180 jours (durée entre naissance et abattage). Pour les naisseurs, l'actif circulant prend en compte le Besoin en Fond de Roulement lié à la vente des porcelets.

Niveau de valorisation des produits autoconsommés :

Le prix des aliments consommés est calculé en GTE. Les ingrédients achetés sont évalués à leur prix facturé. Les productions végétales de l'exploitation qui sont autoconsommées sont valorisées à leur coût d'opportunité, c'est-à-dire à leur prix de marché. En cas de FAF (Fabrication d'aliment à la ferme), les charges spécifiques à cette fabrication (énergie, main d'œuvre, amortissements, frais financiers, entretien et réparations) sont intégrées au prix de l'aliment fabriqué.

3.2 Pour les indices

Part de la valeur fixe : non concerné

Référence initiale de coût ayant servi à fonder l'indice : janvier 2019

Dernière année d'actualisation de la part fixe : 2024 pour les données GTE

Postes variables d'indexation retenus avec la part de chacun : alimentation environ 60%